

Connaître - Protéger - Restaurer - Valoriser - Informer - Sensibiliser



AAPPMA des Monédières

Bilan d'activités de l'association pour l'année 2014

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Monédières

Mairie 19800 CORREZE

<http://aappmacorreze.jimdo.com> - aappma.correze@gmail.com



ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE "La Truite des Monédières"

PRESENTATION GENERALE DE L'ASSOCIATION

- **Nom de l'association** : « *La Truite des Monédières* »
- **Siège social** : Mairie 19800 CORREZE
- **Date de création** : 16/01/2013
- **Territoire de Gestion** :
 - Tout le bassin versant de la Corrèze en amont de l'usine hydroélectrique de Bar
 - La Montane et ses affluents en amont des cascades de Gimel
 - La Douyge et la Menaude.

La carte détaillée est présentée sur la page suivante

- **Communes concernées** :
 - BAR
 - BEAUMONT
 - BONNEFOND
 - CHAUMEIL
 - CORREZE
 - EYREIN
 - GIMEL LES CASCADES
 - GOURDON-MURAT
 - GRANSAIGNE
 - MEYRIGNAC L'EGLISE
 - ORLIAC DE BAR
 - PRADINES
 - SAINT-AUGUSTIN
 - SAINT-PRIEST DE GIMEL
 - SAINT-YRIEIX LE DEJALAT
 - SARRAN
 - VITRAC SUR MONTANE

- **Conseil d'administration** :

La liste détaillée est présentée sur les pages suivantes.

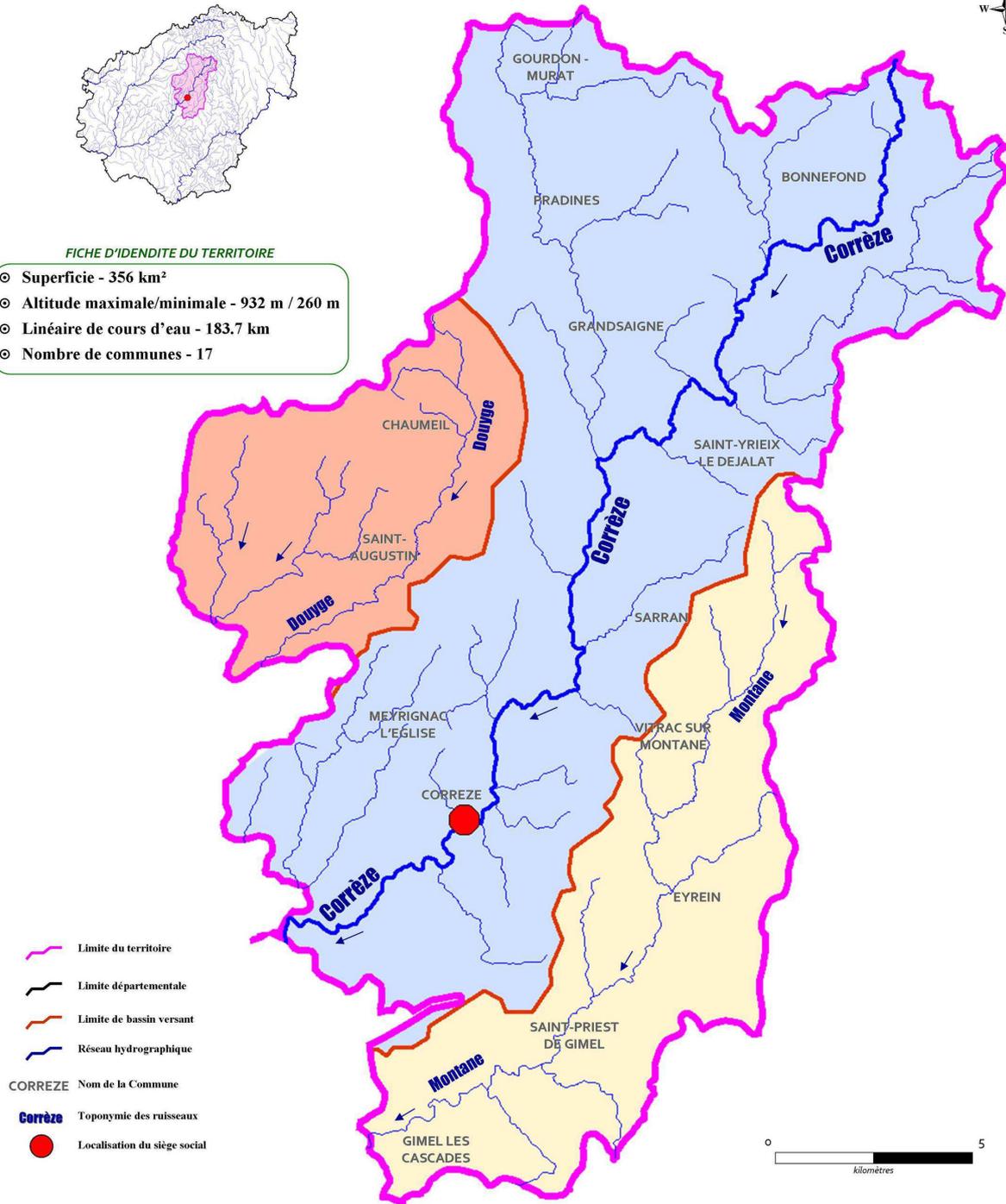


Carte du territoire de l'AAPPMA "La Truite des Monédières"



FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

- ⊙ Superficie - 356 km²
- ⊙ Altitude maximale/minimale - 932 m / 260 m
- ⊙ Linéaire de cours d'eau - 183,7 km
- ⊙ Nombre de communes - 17



- Limite du territoire
- Limite départementale
- Limite de bassin versant
- Réseau hydrographique
- CORREZE Nom de la Commune
- Corrèze Toponymie des ruisseaux
- Localisation du siège social

La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Mairie - 19800 CORREZE
Courriel : aappma.correze@gmail.com - Site : <http://aappma.correze.jimdo.com>



Conseil d'administration de l'AAPPMA "La Truite des Monédières"

Président



Roland LAURENT
6 rue des Genêts
19300 EGLETONS
05.55.93.28.76
roland.laurent0784@orange.fr

Vice-Président



Christian BRUGNEAUX
Boussac
19390 ORLIAC DE BAR
05.55.21.37.66

Trésorier



Sylvie FERREIRA DE ALMEIDA
Avenue de la gare
19800 CORREZE
05.55.20.83.53
guivie19@orange.fr

Secrétaire



Stéphane PETITJEAN
Le Bourg
19800 SARRAN
06.82.49.43.12 - 06.71.78.50.05
petitjean_ste@yahoo.fr

Trésorier-adjoint



Serge VITRAC
Route de Treignac
19300 ST YRIEIX LE DEJALAT
06.76.64.03.61

Secrétaire-adjoint



Josiane BOUVARD
Lotissement Le pré Malhomme
19300 ST YRIEIX LE DEJALAT
05.55.93.38.70
josiane19300@live.fr



Administrateur



Marc BOUVARD
Lotissement Le pré Malhomme
19300 ST YRIEIX LE DEJALAT
05.55.93.38.70
josiane19300@live.fr

Administrateur



Bernard CHABRERIE
7 rue du Pracot
19800 EYREIN
05.55.27.63.34
salocin.xam@cegetel.net

Administrateur



Diego DIAZ
47, rue Eugène Combes – Log³
19800 CORREZE
06.47.97.47.93
jgloune@yahoo.fr

Administrateur



Didier FAURE
Le Bourg
19300 S^t YRIEIX LE DEJALAT
06.85.45.29.42
did.faure@free.fr

Administrateur



Christian MARAVAL
32, av. Jourhandeau
19360 MALEMORT
06.82.11.76.28
maraval.christian@orange.fr

Administrateur



Emmanuel MICHEL
Le Bourg
19800 GIMEL
06.87.87.71.35
emmanuel.michel@dgtip.finances.gouv.fr

Administrateur



Paul MILLET
4, rue S^t Jacques
46240 LABASTIDE-MURAT
06.42.92.43.58
paulmillet1@orange.fr

Garde nêche particulier



Guillaume ALTIERI
Avenue de la gare
19800 CORREZE
05.55.20.83.53
guivie19@orange.fr

Conformément aux statuts de l'AAPPMA le garde particulier de l'association ne peut être élu au conseil d'administration. M. Guillaume ALTIERI n'en fait donc pas partie.

La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Mairie - 19800 CORREZE
Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappma.correze.jimdo.com>



PROTECTION ET GESTION DU MILIEU AQUATIQUE



TRAVAUX PISCICOLES

► Restauration de la continuité écologique

Un projet est en cours sur la Montane et le ruisseau des Etangs à Vitrac sur Montane pour la restauration de la continuité écologique de ces deux ruisseaux.

► Restauration de l'habitat piscicole



Le vendredi 07 Novembre, les bénévoles de l'AAPPMA La Truite des Monédières ont réalisé un petit chantier de création de frayères artificielles pour les truites de la Corrèze sur l'un de ses affluents à Saint-Yrieix le Déjalat, le ruisseau de la Borie.

Toute l'équipe de bénévoles de l'AAPPMA a ainsi réalisé plusieurs zones de frayères. Au total, deux tonnes de graviers ont été déversées dans cet affluent. Ce chantier a fait l'objet d'un reportage par un membre de

l'association Gobages.

La Truite des Monédières remercie au passage tous les bénévoles ayant participé à l'opération, le propriétaire pour avoir bien voulu nous laisser réaliser ces travaux ainsi que l'entreprise Gedi mat - Flamarly de Saint-Priest de Gimel pour la fourniture des graviers.

Des poissons ont été immédiatement observés lors du frai.





CONNAISSANCE DES MILIEUX AQUATIQUES

► Pêches électriques

Aucune pêche électrique n'a été réalisée par l'AAPPMA en 2014. L'AAPPMA a participé aux pêches électriques réalisées par l'ONEMA sur la Corrèze au pont de Franchesse ainsi que sur la Corrèze de Pradines au pont du Travers à Gourdon-Murat.

D'autre part, l'AAPPMA (grâce à des bénévoles) a participé à une pêche électrique sur la Corrèze sur l'AAPPMA voisine de Tulle.

► Sondes de température

Afin de mieux connaître le fonctionnement des cours d'eau, l'AAPPMA dispose depuis 2009 de plusieurs enregistreurs de température de type iBCod.

Les enregistrements sont réalisés à pas de temps horaire avec une précision de 0,1°C. Les premiers enregistrements ont été obtenus à partir de novembre 2009. Ils sont relevés tous les six mois. Ceux-ci permettent le calcul de niveau typologique théorique et de déterminer les dates d'émergence des alevins de truite commune. Plusieurs stations sont suivies : la Corrèze à Corrèze, la Corrèze au pont de Combesserre, la Dadalouze à Commerly, le ruisseau du Chazalviel à Saint-Yrieixle Déjalat et la Montane à Sarran.



► Suivis de frayères



Un suivi partiel des frayères sur la Montane est réalisé depuis 2008. Des passages quotidiens sont réalisés, avec recensement du nombre de géniteurs présents etc. Le pic de ponte est évalué cette année autour du 16 Novembre.



SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES

► Garderie

Depuis 2013, l'AAPPMA dispose d'un garde particulier, M. Guillaume ALTIERI.

En 2014, notre AAPPMA a agréé un second garde particulier en la personne de M. Gaëtan PELLETIER. Cette personne interviendra sur le territoire de l'AAPPMA où elle détient des baux de pêche.

Notons que nos deux gardes particuliers sont également assementés sur le territoire de l'AAPPMA voisine de Tulle.

► Actions juridiques

Aucune action juridique n'a été menée par l'association en 2014.



SENSIBILISATION A LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

► Animation dans les écoles primaires du territoire

Un partenariat entre la Fédération de la Corrèze pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et la Maison de l'Eau et de la Pêche permet aux écoles primaires du département de bénéficier de demi-journées de sensibilisation à la protection des milieux aquatiques. Ces animations sont réalisées par un animateur diplômé, M. Vincent LAROCHE qui a réalisé plusieurs animations sur le territoire cette année, notamment à l'école primaire de Corrèze :

- le **17/03/2014** : 17 enfants d'une classe de CP sur le thème "*De la mer aux sources et Quelques animaux des milieux aquatiques*"
- le **18/03/2014** : 25 enfants des classes de CM1 et CM2 sur le thème "*Les acteurs de l'eau et La composition de l'eau*"
- le **01/04/2014** : 25 enfants des classes de CM1 et CM2 sur le thème "*De la mer aux sources et Quelques animaux des milieux aquatiques*"

Enfin, notons que le 18 Novembre 2014, la Maison de l'Eau et de la Pêche a réalisée une animation au collège de Corrèze, pour 34 enfants des classes de 5ème sur le thème "*La composition de l'eau*". Cette animation ne s'inscrit pas dans le partenariat MEP/FD.

Ainsi sur 2014, plus de 100 enfants du territoire ont découvert les milieux aquatiques et leur protection.

Pour plus de renseignements sur les animations scolaires, vous pouvez contacter :

Maison
de l'Eau19
et de la Pêche



Vincent LAROCHE
Moniteur Guide de Pêche,
Responsable du pôle animation
Antenne du Moulin de Lissac
19600 LISSAC s/COUZE
Tél port : 06 31 22 91 60
<http://www.mep19.fr>



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

► Réserve de pêche

Une réserve est présente sur la Dadalouze entre la confluence avec la Corrèze à l'aval et une centaine de mètres en aval du pont Beau à l'amont. Cette réserve, fixée par arrêté préfectoral, s'inscrit dans le cadre plus global d'une expérimentation de connaissance de l'impact de la suppression de pêche sur la dynamique de population de truite du secteur. Ce secteur est en réserve jusqu'en 2015 inclus.

► Gestion par bassin versant

L'AAPPMA des Monédières adhère depuis 2003 à la convention de gestion par bassins versant mise en place par la Fédération.

L'AAPPMA des Monédières fait partie du bassin Corrèze regroupant toutes les AAPPMA gestionnaires du bassin versant.

En 2014, nous avons donc participé régulièrement aux réunions du bassin Corrèze qui se tiennent à la fédération.

► Gestion patrimoniale

L'AAPPMA est en gestion patrimoniale et plus aucun alevinage ni déversement de poissons n'est réalisé depuis 15 ans environ.



DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE



AMENAGEMENTS HALIEUTIQUES

► Mise en place de panneaux d'information pour les pêcheurs



L'AAPPMA a installé plus de soixante panneaux d'information auprès des pêcheurs de notre territoire. L'installation a eu lieu le samedi 22 Février 2014, sur tous les accès des cours d'eau de notre territoire, par les bénévoles de l'AAPPMA. Ces panneaux, conçus, assemblés, financés et surtout installés par notre AAPPMA ont pour but principal de faire connaître notre

association, ses actions de protection du milieu, notre politique de **gestion patrimoniale** (conservation de la souche) et donc de convaincre les pêcheurs amoureux de ce type de territoire et convaincus du bien fondé de nos actions de nous aider en nous soutenant.

Le montant total de cette action s'élève à 955.38 €.

Chers amis pêcheurs

soyez les bienvenus sur les parcours de pêche de l'A.A.P.P.M.A. des Monédières !

C'est avec plaisir que « La Truite des Monédières » vous accueille sur son territoire de plus de 270 km de cours d'eau à truite. La gestion et l'entretien de ce vaste réseau nous demande un investissement humain et financier important. Si vous appréciez nos parcours, pensez à nous rejoindre et à aider notre association.

Soutenez-nous !

Pour nous aider dans nos actions, achetez votre carte de pêche de l'A.A.P.P.M.A. des Monédières sur Internet sur le site www.cartedepeche.fr où chez nos revendeurs :

La Truite des Monédières
Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique
aappma.correze@gmail.com - <http://aappmacorreze.jimdo.com>

Protégez-là !

Les truites fario que vous capturez ici sont issues uniquement de la reproduction naturelle. Depuis 2000, nous tentons de préserver cette souche locale en ne réalisant plus aucun alevinage ni déversement de poisson d'élevage.

Gestion 0% alevinage 100% sauvage patrimoniale

CLIQUEZ IMPRIMEZ PÊCHEZ

www.cartedepeche.fr



ETANGS DE LACHAUD

► Convention et informations diverses

La convention de partage des droits de pêche des étangs de Lachaud a été signée avec la commune de Saint-Yrieixle Déjalat (décision du conseil municipal du 14/02/2014).

Le décès brutal du maire de la commune n'a pas permis de mener à bien et à temps le projet d'aménagement des abords de l'étang pour permettre une ouverture à la pêche durant l'année.



ATELIER PÊCHE NATURE

L'AAPPMA ne dispose pas d'atelier pêche nature.

MANIFESTATION HALIEUTIQUE

L'AAPPMA n'a organisé aucune manifestation halieutique en 2014.

PARCOURS SPECIFIQUES

Aucun parcours spécifique n'est présent sur le territoire de l'association.



COMMUNICATION

► Réalisation du fichier membres de l'association

En 2014, l'AAPPMA a réalisé comme tous les ans, le fichier informatique de suivi des membres de son association. Cette saisie annuelle est réalisée depuis 2008, à l'époque des deux anciennes AAPPMA.

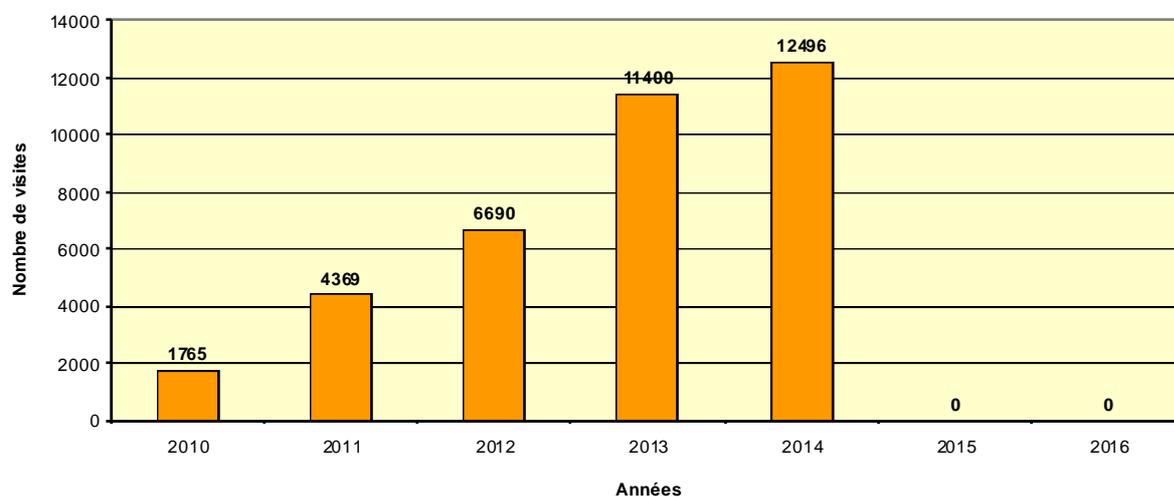
► Envoi des convocations personnelles pour l'assemblée générale

Grâce au fichier pêcheur, des convocations individuelles ont été envoyées par courrier à chaque membre, 15 jours avant l'assemblée générale en 2014.

► Fréquentation du site Internet et de la page facebook

Dans l'objectif de mieux faire connaître l'association, nous avons créé en janvier 2010 un site Internet visant à présenter l'association ainsi qu'à promouvoir le loisir pêche et la protection des milieux aquatiques. Un e-mail a également été créé. La fréquentation du site et de la page Facebook en 2014 est excellente avec plus de 12 000 visites annuelles. Ce chiffre est en constante augmentation depuis le lancement du site.

Fréquentation annuelle du site Internet et de la page Facebook de l'AAPPMA des Monédières de puis sa création en Décembre 2009



Depuis la création, plus de 36 000 visites ont eu lieu sur notre site Internet.



VIE DE L'ASSOCIATION



RÉSEAU DE DÉPOSITAIRES ET MEMBRES

► Modes d'adhésion à l'AAPPMA des Monédières

L'adhésion à l'AAPPMA des Monédières se fait de deux manières :

- par Internet sur le site national www.cartedepeche.fr
- par papier dans notre réseau de dépositaires



► Nombre de cartes vendues en 2014 par l'association

			Détail 2014	
	2013	2014	Internet	Papier
Carte majeur et carte interdépartementale	124	131	55	76
Carte découverte femme	9	12	4	8
Carte mineur (12-18 ans)	22	17	3	14
Carte découverte (-12 ans)	33	35	9	26
Carte vacances	17	25	11	14
Carte journalière	37	56	20	36
Total cartes	242	276	102	174
Total statutaire	155	160		

Le nombre total de carte vendues en 2014 est de 276 contre 238 en 2013 soit une augmentation de 15,96 %.

► Nombre de membres statutaires en 2014

Le nombre de membres statutaires de l'association est donc de 160 en 2014, contre 155 en 2013 soit une augmentation de près de 3.22 %.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire de l'AAPPMA "La Truite des Monédières" s'est tenue le 31/01/2015 à la salle polyvalente d'Eyrein.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RÉUNION DE BUREAU

Le Conseil d'administration s'est réuni à deux reprises en 2014 pour les décisions d'affaires courantes à l'association :

- le 11/01/2014 à la mairie de Corrèze.
- le 14/10/2014 à Sarra n.

Le Bureau de l'AAPPMA s'est réuni à deux reprises :

- le 23/04/2014 à Egletons.
- le 12/11/2014 à Egletons.

BILAN FINANCIER POUR L'ANNÉE 2014

L'assemblée ordinaire de l'AAPPMA, qui s'est tenue le 31/01/2015 à la salle polyvalente d'Eyrein a adopté ce bilan financier qui a été contrôlé et validé par les contrôleurs aux comptes, désignés par l'assemblée générale, M. Jean-Jacques SANZ et M. Gaëtan PELLETIER conformément à nos statuts.

Le bilan financier détaillé est présenté sur la page suivante.



CCP

AAPPMA « LA TRUITE DES MONEDIERES »

Rapport financier – Année 2014

Avoir de l'association au 31/12/2013 :

16 396,00 €

A- Dépenses		B – Recettes		Résultat (B-A)
Cartes de pêche				
Cotisations fédérales	7256	Montant total de la vente des cartes de pêche	8391,55	
Cotisations bassins		Ristournes / vignettes halieutiques		
Cotisations CPMA				
Vignettes halieutiques				
Total	7256	Total	8391,55	1135,55
Gestion piscicole				
Alevinage		Subventions :		
Location étangs, droits de pêche		- Fédération		
Frais de vidange		- Mairies	150	
Travaux piscicoles				
Frais d'activité (concours, manifestations...)	0			
Ecole de pêche		Recettes d'activité :		
Frais de garderie				
Autres				
Total	0	Total	150	150
Fonctionnement				
Assurances	241,94	Subventions :		
Frais de déplacement				
Frais de personnel				
Réunions (AG ...)	114,5			
Frais administratifs	753,85	Produits financiers :	52,82	
Frais financiers	42,5			
Autres	246,3			
Total	1399,09	Total	52,82	
Total dépenses	8655,09	Total recettes	8594,37	-60,72

Nouvel avoir de l'association au 31 décembre 2014

16 335,28 €

CCP 11672,46
Autres placements financiers : 4662,82

Comptes bancaires :

Ces comptes ont été approuvés le 31/12/2014 par les contrôleurs aux comptes de notre AAPPMA lors de notre assemblée générale du 31 janvier 2015.

Fait à Eyrieux le 31/01/2015

Commissaires aux comptes :

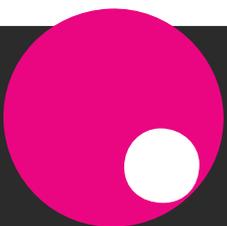
Le président :

Le trésorier :
S. FERREIRA DE ALTEIDAPellegrin Gaetan
PellegrinJean-Sébastien
SANZ

Page 1



DIVERS





MAISON DE L'EAU ET DE LA PÊCHE DE LA CORREZE

Nous menons avec cette association un partenariat fructueux depuis plusieurs années, notamment au travers des pêches électriques. Afin de concrétiser et d'approfondir ce partenariat dans le futur, notamment par le biais d'une étude réalisée en commun entre les deux structures, notre association a décidé de renouveler son adhésion en tant que personne morale à la Maison de l'Eau et de la Corrèze en 2014.



Pour plus de renseignements :

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Monédières

Mairie 19800 CORREZE

<http://aappmacorreze.jimdo.com>

aappma.correze@gmail.com